Image not found or type unknown

Travaux suite à un héritage

Par **Camilla12**, le **16/10/2019** à **17:28**

Bonjour,

J'envisage de faire des travaux dans notre maison suite à de l'argent que j'ai reçu d'un héritage.

Mais comment faire pour être sûre de récupérer la somme investie en cas de séparation et de vente de la maison ? Nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

Merci

Par **Visiteur**, le **16/10/2019** à **18:32**

Bonjour
Si vous n'êtes pas mariés, il n'y a pas de notion juridique de bien propre apporté à une communauté.
Vous pouvez payer ces travaux en prenant soin de régler ls factures à votre nom, spécifiant précisément l'adresse du bien.
Vous conserverez celle-ci avec une photo du règlement fait par votre compte et le justificatif du capital reçu en héritage.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés